

Objet : Campagne de taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour le versement de la taxe d'apprentissage qui est indispensable au fonctionnement et au développement de notre lycée. Pour l'année 2020, nous avons lancé plusieurs chantiers :

- Le premier, le plus important de très loin, concerne la **création d'un nouvel ensemble de restauration** (cuisine et salles à manger) pour mieux accueillir nos lycéens dans la conformité aux normes en vigueur,
- Le deuxième, la **transformation et la modernisation de notre réseau numérique** pour répondre aux exigences pédagogiques actuelles
-

Tous ces investissements ne sont possibles que grâce à une gestion très rigoureuse et à l'investissement de tous nos partenaires et tous nos amis.

Grâce à votre engagement à nos côtés, vous contribuez aujourd'hui au **développement de la Sauque** et à la **formation des jeunes qui seront vos collaborateurs de demain.**

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir ». Le taux de la taxe d'apprentissage est toujours de 0.68 % de la masse salariale, vous pouvez dorénavant **choisir librement de verser sans intermédiaire**, une fraction égale à 13 % de cette somme appelée « Solde de Taxe d'Apprentissage ». Ce solde de Taxe d'Apprentissage devra être versé avant le 31 mai 2020, choisissez le lycée de la Sauque pour votre versement, en remplissant le bordereau de paiement et en effectuant votre règlement :

- Par Chèque : à l'ordre du lycée de la Sauque
- Par Virement : contactez-nous pour obtenir notre RIB

A la suite de votre versement nous vous adresserons un reçu libératoire.

En vous remerciant de votre attention et de votre engagement à nos côtés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directeur,
F. CHASSAGNE

P.J : Bordereau de paiement du solde 13 % à compléter et renvoyer pour tout paiement